



BON DE COMMANDE

A retourner à:

TREIZÉCINQ
42, rue des Cordelières
75013 PARIS

Tel: 06 70 48 47 22
 E-mail: jerome.escudie@orange.fr

Trophée de Pétanque réservé en exclusivité aux Professionnels de l'Immobilier

MARDI 16, MERCREDI 17 & JEUDI 18 JUIN 2026

Raison sociale:..... RCS:.....
 Adresse:.....
 Code Postal:..... Ville:.....
 Tel:..... Fax:..... E-mail:.....
 N° de TVA:.....
 Activité de la société:.....
 Responsable des invités:..... Fonction:.....
 Tel:..... Fax:..... E-mail:.....

PACK PARTENAIRE :

Chaque pack comprend:

- 12 invitations pour former 4 équipes de 3 joueurs
 - Une table partenaire pour l'apéritif et le buffet/barbecue
 - Visuels du partenaire sur le boulodrome
 - Un kit de jeu offert pour chaque joueur avec des boules gravées au nom du partenaire
- (Pour toute commande avant le 5 mai 2026 compte tenu du délai de fabrication; passé cette date des boules non personnalisées sont mises à disposition)*

1 soirée: 3 500 €HT Le mardi 16 juin Le mercredi 17 juin Le jeudi 18 juin

2 soirées: 6 250 €HT

Les 3 soirées: 8 500 €HT

L'équipe supplémentaire (3 joueurs): 650 €HT

Nombre d'équipes supplémentaires:

Le mardi 16 juin

Le mercredi 17 juin

Le jeudi 18 juin

TOTAL HT:.....€
 TVA 20%:.....€
 TOTAL TTC:.....€

Le présent bon de commande est indissociable des Conditions Générales de Vente
CONDITIONS DE REGLEMENT: Virement (rib en page 2) ou chèque à l'ordre de TREIZÉCINQ SARL. Seules sont enregistrées les réservations accompagnées de leurs acomptes:
 50% à la réservation soit :.....€
 50% le 16 juin 2026 au plus tard soit :.....€

Date et signature

Cachet

Conditions Générales de Vente



Organisation

TREIZECINQ - 42, rue des Cordelières 75013 PARIS Tel: 06 70 48 47 22
S.A.R.L au capital de 5 000 euros - SIRET 809 837 289 00010

Lieu et date

Les Pieds Tanqués de l'Immobilier 2026. Club "La Boule du Lac Saint James" route de la Muette à Neuilly, Bois de Boulogne 75016 PARIS.
Le mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18 juin 2026 de 17h00 à 22h30.

Commande

La commande doit être adressée à TREIZECINQ. Seules les commandes complétées, dûment signées et accompagnées des règlements prévus pourront être pris en considération.

Annulation

Aucune demande d'annulation ne sera admise. En cas de défection, quelle que soit l'époque où celle-ci intervient, les sommes versées seront définitivement acquises par TREIZECINQ. Si l'événement ne pouvait avoir lieu pour des raisons de force majeure ou des causes indépendantes de la volonté de l'organisateur, 50% des sommes versées seraient remboursées par TREIZECINQ.

Attribution des emplacements

L'organisateur statue sur les demandes d'admission et la répartition des emplacements et des terrains de jeu, selon les options retenues dans le bon de commande, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les participants. Pour des commandes identiques, les demandes seront satisfaites au fur et à mesure de leurs enregistrements. Les décisions de l'organisateur concernant les attributions ou changements d'emplacements seront sans recours d'aucune sorte.

Conditions de paiement

Le participant doit verser:

- 50% du montant total TTC au moment de sa commande;
- le solde, 50%, avant le 16 juin 2026
- 100% comptant pour les commandes reçues après 30 mai 2026

Les chèques doivent être établis à l'ordre de TREIZECINQ SARL.

Les virements sont à effectuer sur le compte :

IBAN ETRENGER:	FR76 1820 6001 0965 0234 6852 757
	Banque Guichet N° de Compte Clé
RIB France	18206 00109 65023468527 57 BIC AGRIFRPP882

Obligations des participants / Installation

L'installation des terrains et des espaces repas incombe à l'organisateur. Les participants pourront décorer et aménager les emplacements qui leur sont alloués en tenant compte des impératifs suivants:

- respecter les limites des emplacements alloués et ne pas empiéter sur les terrains / les emplacements voisins
- respecter et ne pas modifier les éléments mis en place par l'organisateur tels que bandeaux, signalétique, éclairage etc...
- respecter les horaires d'aménagement, soit entre 15h30 et 16h30 et de rangement, soit entre 23h30 et 01h00.

Toute détériorations causées par les participants ou leurs invités au matériel et aux emplacements mis à disposition leur seront facturés. Les participants sont responsables de leurs invités. La limite d'enregistrement des invités est fixée au 12 juin 2026.

Les participants devront envoyer la liste de leurs invités à TREIZECINQ le 12 juin 2026 au plus tard. Passé cette date, l'organisateur se réserve le droit de refuser des invités du participant.

La personnalisation des kits de jeu (boules...) aux noms des sociétés partenaires n'est plus garantie pour les commandes reçues après le 5 mai 2026. Pour ces commandes passées après le 5 mai 2026, TREIZECINQ mettra des kits de jeu à disposition du partenaires.

Sécurité

Les Participants doivent respecter les mesures de sécurité. Ils doivent en particulier s'assurer que tous les accessoires ajoutés par eux pour l'aménagement ou la décoration de leurs espaces sont ignifugés ou ininflammables. Les Participants devront scrupuleusement respecter les consignes de TREIZECINQ en matière d'hygiène et de sécurité. TREIZECINQ pourra exclure les participants ne respectant pas ces consignes.

Assurance

Une assurance multi-risque est contractée par TREIZECINQ.

Elle garantit: incendie, explosion, dégât des eaux, vol commis dans des circonstances dûment établies dans la limite de 1 000 euros (sauf objet et effets personnels).